

MANDAT du Club/SCA N° 14.....

Effectif 2024/2025

Nombre de Voix

Je soussigné : NOM

Prénom.....

N° de licence :

Président du club ci-dessous :



☐ **REPRESENTE** mon club ou SCA à l'Assemblée Générale Ordinaire du CODEP 69 du 29 octobre 2025

(Cocher cette case si c'est le Président du Club ou le gérant de la SCA qui est présent à l'assemblée générale)

☐ **DONNE POUVOIR** à

NOM

Prénom.....

N° de licence : licencié(e) à mon club ou SCA pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du CODEP 69 du 29 octobre 2025

(Cocher cette case si c'est un licencié du club ou de la SCA qui représente son association ou sa structure professionnelle)

☐ **DELEGUE** à

NOM.....

Prénom.....

Président(e) du Club ou SCA N° 1469

N° de licence.....

Pour représenter mon Club ou SCA à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2025

(Cocher cette case si le Président ou gérant de SCA représente également le Président ou gérant de SCA absent d'un autre club ou SCA)

Signature du Président (obligatoire)

Tampon du Club

En cas de pouvoir, porter obligatoirement la mention « bon pour pouvoir »
En cas de délégation, porter obligatoirement la mention « bon pour délégation »



Rappel : Le délégué d'un club/SCA est son Président. Il ne peut donner pouvoir qu'à l'un des licenciés de son club pour le représenter.

Le délégué (président de club ou SCA) est le seul à pouvoir porter plusieurs délégations.

Présentation obligatoire par le mandataire de la licence fédérale.

Maximum de 10 délégations par délégué (mandat de son club ou SCA + 9 délégations d'autres clubs ou SCA).

IMPORTANT :

- 1) En principe, le fichier des clubs est toujours maintenu à jour si les informations sont communiquées régulièrement au Comité. Il est possible que des présidences aient changé sans que le comité en ait été informé. C'est pourquoi, en cas de changement par rapport au listing fédéral (liste d'émargement), le procès-verbal de la dernière assemblée générale du club portant élection du nouveau président sera exigé à l'accueil.
- 2) Seuls figurent sur le listing fédéral les clubs ayant acquitté le droit d'affiliation à la FFESSM pour la saison 2024-2025.